



habitat 76

Office Public de l'Habitat
du Département de la Seine-Maritime

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

ENGAGEMENT D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE LA SATISFACTION DES RÉSIDENTS

Habitat 76 confirme à la fois sa volonté d'optimiser sa politique énergétique, de réduire les charges qu'elles soient locatives ou autres et de toujours mieux satisfaire les résidents, à travers la nomination du Directeur du Développement Durable du Patrimoine comme « **Référent énergie** » et son engagement dans une **démarche d'amélioration continue de la performance énergétique** à travers un **système de management de l'énergie performant et efficace**.

La **politique énergie** concerne l'ensemble du patrimoine collectif équipé de chauffage et/ou d'eau chaude collectif, les bureaux d'accueil des collaborateurs de proximité et la flotte de véhicules de l'organisme. Ce périmètre représente plus de **80% de la facture de consommation énergétique de l'Office** et plus de 50% du patrimoine immobilier géré, soit près de 16 000 logements.

Une organisation rigoureuse est primordiale pour garantir en permanence la pertinence du système de management de l'énergie. Ainsi, pour assurer la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et cibles, l'Office se dote d'une « **équipe énergie** » **regroupant les compétences nécessaires au respect de ses engagements**.

Au-delà du respect des exigences légales applicables et autres engagements, l'**Objectif Energie** se décline ainsi :

- 1. Maîtriser les impacts énergétiques et l'empreinte carbone :**
 - Participer à la démarche collective et partagée (en accord avec l'engagement de la filière du bâtiment) pour la construction de bâtiments à énergie positive et de faible empreinte carbone,
 - Poursuivre les efforts pour atteindre l'objectif de passage de l'ensemble du patrimoine géré à une étiquette énergétique moyenne C à l'horizon 2027 (2022 pour le collectif et 2027 pour l'individuel),
 - Renouveler la flotte automobile avec une réduction de la consommation.
- 2. Maîtriser les dépenses énergétiques :**
 - Surveiller les consommations,
 - Surveiller les variations des coûts unitaires des énergies utilisées,
 - Maintenir en bon état les équipements.
- 3. Mesurer la satisfaction et communiquer les résultats :**
 - Recueillir les avis et recommandations des résidents et partenaires,
 - Présenter les résultats énergétiques des actions engagées.

Lors de la réunion Energie annuelle, ces 3 objectifs seront vérifiés, analysés et ajustés si besoin en considérant les possibilités offertes par les items suivants :

- L'intégration de l'économie circulaire dans l'acte d'achat,
- La maîtrise des coûts d'achat des énergies, ainsi que l'acquisition de produits et services économes en énergie,
- Le déploiement du numérique et des nouvelles technologies,
- L'amélioration énergétique des bâtiments existants,
- L'utilisation de procédés de conception et construction toujours plus innovants en matière énergétique,
- La formation continue des membres de l'équipe énergie.

le 17 Avril 2018

Le Directeur Général,
Eric GIMER